Équitable[MD]

Assurance | Placements | Assurance collective



Une autre raison d'investir auprès de l'Équitable

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les clients devraient investir auprès d'une compagnie d'assurance comme l'Équitable :

- une occasion d'éviter les frais d'homologation;
- un versement plus rapide aux bénéficiaires;
- la désignation de bénéficiaire est confidentielle; et
- une protection éventuelle contre les créanciers.

Si vous avez besoin d'une autre raison, l'Équitable[MD] est membre d'Assuris. Assuris est une société indépendante à but non lucratif financée par l'industrie chargée de protéger les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance[1].

Voyez la protection qu'Assuris offre à chaque produit de placement.

Produit	Protection d'Assuris
Fonds distincts	Elle garantit que vous conserverez la plus élevée des sommes suivantes : a) vos garanties sur les prestations au décès et à l'échéance, jusqu'à 100 000 $ chacune; ou b) 90 % de vos garanties sur les prestations au décès et à l'échéance.
Comptes à intérêt garanti – épargne à intérêt élevé	Elle garantit que vous conserverez la plus élevée des sommes suivantes : a) votre valeur accumulée jusqu'à concurrence de 100 000 $; ou b) 90 % de votre valeur accumulée.
Rentes immédiates	Elle garantit que vous conserverez la plus élevée des sommes suivantes : a) votre versement de revenu mensuel jusqu'à concurrence de 5 000 $ par mois; ou b) 90 % de votre versement de revenu mensuel.

Les études de cas aideront à illustrer comment la couverture d'Assuris fonctionne.

Études de cas – fonds distincts



Client nº 1 :

Robert a investi dans un contrat de fonds distincts auprès d'une compagnie d'assurance. Il a déposé 200 000 $ dans un contrat de fonds distincts avec une garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et une garantie sur la prestation au décès de 75 %. Après cinq ans, Robert n'a pas effectué de retrait et la valeur marchande a augmenté pour atteindre 225 000 $. Quelle est la protection de Robert si la compagnie d'assurance devait faire faillite?

	Niveaux de protection de Robert
Total des dépôts	200 000 $
Garantie sur la prestation à l'échéance ou au décès	150 000 $ (75 % du total des dépôts)
Protection d'Assuris	135 000 $ (90 % de la garantie sur la prestation à l'échéance ou au décès)



Client nº 2 :

Jeanne a investi dans un contrat de fonds distincts auprès d'une compagnie d'assurance. Elle a déposé 50 000 $ au titre d'un contrat de fonds distincts avec une garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et une garantie sur la prestation de décès à 100 %. Après cinq ans, Jeanne n'a pas effectué de retraits et la valeur marchande a augmenté pour atteindre 62 000 $. Quelle est la protection de Jeanne si la compagnie d'assurance devait faire faillite?

	Jeanne
Total des dépôts	50 000 $
Garantie à l'échéance	37 500 $ (75 % du total des dépôts)
Garantie sur la prestation au décès	50 000 $ (100 % du total des dépôts)
Protection d'Assuris – prestation à l'échéance	37 500 $ (100 % de la garantie sur la prestation à l'échéance)
Protection d'Assuris – prestation de décès	50 000 $ (100 % de la garantie sur la prestation au décès)

Si la compagnie d'assurance de Robert ou de Jeanne devait faire faillite, chaque contrat serait transféré auprès d'une autre compagnie d'assurance solvable à la valeur marchande actuelle et Assuris s'assurerait de transférer le montant protégé des garanties à la nouvelle compagnie.



Étude de cas – comptes à intérêt garanti (CIG)

Les CIG peuvent être comparés à des certificats de placement garanti (CPG) qui sont offerts par les banques et les sociétés de fiducie; cependant, il y a une différence du niveau de protection offerte lorsqu'on compare ces options de placement. Les CIG sont protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et offrent une couverture sur certains types de compte, jusqu'à concurrence de 100 000 $ par institution. La SADC est une société de la couronne au titre fédéral qui fournit une assurance-dépôt aux institutions membres en cas de faillite.

Regardons ce qui se produit avec un dépôt de 250 000 $ de fonds non enregistrés lorsqu'on compare un CIG et un CPG. Assuris offre une meilleure protection aux clients pour les dépôts de sommes importantes en raison de montants de couverture plus élevés.

	Montant de dépôt	Couverture
CIG	250 000 $	225 000 $ (Assuris)
CPG	250 000 $	100 000 $ (SADC)

Étude de cas – rentes immédiates

Assuris couvre également les rentes immédiates et la couverture repose sur la prestation mensuelle reçue. Pour les versements de prestations mensuelles jusqu'à concurrence de 5 000 $, le plein montant sera protégé. Pour les versements de prestations mensuelles qui sont supérieurs à 5 000 $ par mois, la prestation est protégée à 90 %.

Si les paiements sont trimestriels, semestriels ou annuels, les niveaux de protection peuvent être déterminés en multipliant le montant annuel par le nombre de mois. Par exemple, les versements trimestriels seraient couverts jusqu'à 15 000 $ ou 90 % du versement si ceux-ci sont supérieurs à 15 000 $.

Rentes immédiates	Scénario 1	Scénario 2
Prestation mensuelle	4 500 $	8 000 $
Protection d'Assuris	4 500 $	7 200 $

Même si la possibilité qu'une compagnie d'assurance fasse faillite au Canada est faible, il est bon de savoir qu'Assuris offre une protection solide si une compagnie d'assurance fait faillite, donnant ainsi aux clients une autre raison de faire affaire avec l'Équitable.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en visitant leur site Web au www.assuris.ca/fr/ ou en communiquant avec le Centre d'information d'Assuris au 1 866 878-1225.

[1] https://assuris.ca/fr/a-propos-d-assuris/
[2] https://www.sadc.ca/au-sujet-de-la-sadc/

MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.